

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE DOUBLURE VHRS

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive de l'Automobile Club Vauclusien organise les 8 & 9 avril 2022 le :
6^{ème} RALLYE NATIONAL VHRS de VENASQUE en qualité d'organisateur administratif.

Le 6^{ème} Rallye National VHRS de Venasque compte pour le Challenge VHRS de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte D'Azur des rallyes 2022.

Ce rallye sera jumelé au 32^{ème} Rallye National VHC de VENASQUE et empruntera le même parcours.

Le présent règlement a reçu à la FFSA le permis d'organisation N°154 en date du **22/02/2022**

Permis d'organisation Ligue Régionale N°15 en date du **1 / 02 / 2022**)

Organisateur Administratif

Voir Rallye support moderne

Organisateur Technique

Voir Rallye support moderne

1.1P. OFFICIELS

Voir Rallye support moderne & VHC

Directeur de Course Responsable..... Serge FREVILLE (licence n°27121)

Commissaires Techniques VHRS Responsable: Lismon Lambert (lic n° 3582)

Relations Concurrents.....Françoise FREVILLE (licence n°111134)

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier du rallye moderne.

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye **suivi de la mise en parc Fermé.**

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives : permis de conduire, carte grise de la voiture, fournir la photocopie de la carte grise. Elle servira pour départager les ex-æquo.

Licences ou titre de participation en cours de validité.

- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile

1.3.3. L'équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un "Laissez-passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA ou un Passeport Technique Historique (PTH FIA /PTN FFSA).

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC. Dans la salle des vérifications administrative **à : 16h00 et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.**

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1. Concurrents admis

Le nombre de voitures admises est fixé à **20 voitures**. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité **115 voitures pour les trois rallyes**.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **270 € avec la publicité facultative des organisateurs.**
- **540 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

Lors des Vérifications Administrative, si un équipage est 100% licencié à l'Asac Vauclusien, nous lui rembourserons par chèque la somme de 30€ (Hors licences TPNR)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits.

Date de clôture des engagements : le 28 Mars 2022 à 23h59 (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à la date du 28 Mars 2022 le nombre des engagés est inférieur à 70 sur les trois rallyes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye considéré.

Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision. Les équipages engagés recevront par mail, leur accusé de réception d'engagement et par la suite la liste des heures des convocations pour les vérifications administrative qui auront lieu le Vendredi 8 avril 2022 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS de 13h00 à 17h00

3.1.3. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". (moyenne intermédiaire = moyenne Haute – 5km/h, moyenne basse = moyenne haute- 10km/h). Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. LICENCES ADMISES

Les licences pratiquant international (A, B, C, C junior pour le copilote exclusivement, régularité et restrictive) ou nationale (concurrent conducteur, régularité sont admises) ainsi que les titres de participation international régularité et national régularité.

Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages composés de 2 personnes exclusivement.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un équipier doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.5. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. 15 minutes après le dernier concurrent du rallye moderne de support.

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement. Après les vérifications vous repositionnez les concurrents ayant changé leur moyenne dans leur nouvelle moyenne

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Sont admises les voitures :

Catégorie Régularité Historique Sportive : voiture de plus de 25 ans.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur **de 2 Kg minimum**, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.1. INSTRUMENTS DE BORD

Libre

4.3.1. Assistance

Conforme au règlement particulier du rallye Moderne et VHC de support.

4.6. Identification des voitures

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Voir Rallye support moderne et VHC.

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

L'itinéraire horaire fait l'objet d'une annexe au règlement particulier de chaque rallye. Le découpage de cet itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et le road book.

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites

6.3. CARNET de CONTROLE

Idem règlement VHC de support

6.4.1. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3ème infraction : exclusion.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 DEPART

L'intervalle entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Tous les contrôles : contrôle horaire et de passage, départ et arrivée des zones de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

7.2 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTOLES

Idem règlement VHC de support

7.2.2 CONTROLES HORAIRES (CH)

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute

Par minute de retard une pénalisation de 10 secondes.

Le commencement de la zone de contrôle est indiqué par un panneau avertisseur à fond jaune. A une distance d'environ 25 m, l'emplacement du poste de contrôle est indiqué par un panneau identique à fond rouge. La fin de la zone de contrôle, 50 m plus loin environ, est indiquée par un panneau final à fond beige avec 3 barres noires transversales (les distances peuvent être réduites pour les parcs d'assistance).

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

7.2.3. Toute zone de contrôle (c'est-à-dire toute zone entre le premier panneau avertisseur jaune et le dernier panneau final beige à 3 barres transversales) est considérée comme "parc fermé".

7.2.4. La durée de l'arrêt dans toute zone de contrôle ne devra pas excéder le temps nécessaire aux opérations de contrôle.

7.2.5. Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion :

- De pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire du rallye.
- De retraverser ou de re-pénétrer dans une zone de contrôle lorsque le carnet a déjà été pointé à ce contrôle.

7.2.6. L'heure idéale de pointage est sous la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle.

7.2.7. Les commissaires en poste ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

7.3 ZONES DE REGULARITE (ZR)

**Un transpondeur sera fourni par l'organisation contre un chèque de caution de 100€
Le concurrent devra suivre les instructions qui lui seront données pour l'installation de celui-ci.**

L'organisateur devra donner les moyennes, (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3km/h par temps de pluie faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte. Prévoir aussi de diminuer les moyennes la nuit et sur les deuxièmes passages car les routes beaucoup plus sale.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h

Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € en national 80 € en régional.

2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

- La feuille d'engagement doit comporter les cases "haute", "intermédiaire", "basse", où le concurrent inscrira la catégorie de moyenne choisie pour tout le rallye. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

- Le chronométrage des zones de régularité est obligatoire.
- Des chronométrages secrets intermédiaires sont OBLIGATOIRES pour les zones de régularité.
- Toutes les pénalités en temps sont exprimées en heures, minutes et secondes.

Les appareils de chronométrage doivent être synchronisés avec l'horloge parlante et entre eux.

La longueur des zones de régularité doit être mesurée avec précision entre les lignes de départ, de chronométrages intermédiaires (obligatoires) et d'arrivée.

La situation des lignes de chronométrage intermédiaires de ces zones de régularité doit être secrète.

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés.

7.3.11. Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la Direction de Course à raison de :

- **pour retard**
 - **10 secondes par minute pour les rallyes nationaux**
- **pour avance :**
 - **60 secondes par minute pour les rallyes nationaux**

7.5.4 ZONES DE REGULARITE(ZR) NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc fermé 30 minutes avant le départ du premier concurrent de la section ou de l'étape suivante.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

7.5.16. Interruption d'une épreuve spéciale

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6 PARC FERME

Les parcs de regroupement et de fin de rallye sont sous le régime de parc fermé.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé. Les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés **dans chaque groupe par catégories de moyennes Basse, Intermédiaire et Haute** et tel que définis dans l'article 3.1.3 par ordres décroissant des pénalités

Conformément au règlement du challenge VHRS de la LRSA PACA 2022

Publication des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 10P. COUPES ET RECOMPENSES

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Nous récompenserons tous les concurrents ayant terminé le rallye.

ARTICLE 11P. DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi 9 avril 2022 à : **Parking du Marché Gare de CARPENTRAS** à l'entrée des concurrents en parc.